

L'aspirante institutrice devra, en outre, être munie d'un certificat de baptême. Car il lui faut avoir seize ans pour être admise à suivre les cours de la première année, et dix-sept ans pour entrer en seconde année.

* * *

CONDITIONS FINANCIÈRES. — Des bourses sont accordées lorsque la position des parents, jointe à une aptitude particulière de l'élève, motive cette faveur. Ces bourses au nombre de cinquante, sont de \$24.00 chacune.

Le prix régulier de la pension est de \$60.00 pour dix mois, payables d'avance en un seul versement ; ou par trimestres, aux mois de septembre, janvier et mai.

Les fournitures classiques restent à la charge des familles qui doivent verser, de plus, à l'entrée de l'élève une somme de \$5.00, pour les frais d'installation et d'infirmerie en cas de maladie.

Pour tout autre renseignement, on est prié de s'adresser à la maîtresse générale des études, Congrégation Notre-Dame, rue Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

MM. les curés du diocèse de Montréal se conformeront au désir de Mgr l'archevêque en lisant cet article du haut de la chaire, et en le commentant de manière à faire comprendre aux familles tous les avantages de la nouvelle Ecole normale.

ORDINATIONS

DIMANCHE, le 3 septembre, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

Minorés :

Pour le diocèse de Montréal : MM. J.- A. Bélanger, A. Héту, H. Magnan.

Sous-diacre :

Pour le diocèse de Montréal : M. G. de Grandpré.

Diacres :

Pour le diocèse de Montréal : MM. E. Dugas, N. Fauteux, A. Papineau.

Prêtre :

Pour le diocèse de Montréal : M. J. Jetté.

La mère



A Semai
rable
anecd
jadis se faire res
vie une trempe

« Ma mère, dit
fants. Un jour
frères et moi ; el
bons l'échine, ma
la verge en murr
lère.

« Le lendemain
les mains croyan
jour, nous étions
rible verge, en di
jourd'hui je ne le
fruit. Allons, en p

« Elle garda su
avait prise sur le
ainé avait deman
prochables, la mè
meur, je m'en irai
lendemain à son r
chemises et ses d
c'est ton paquet. Y
ici. — Mais... — P

« C'était catégor
dire adieu. Nous a
la mère ; défense
Personne ne bouge
soir, vers 9 heures,
ne lui adressa poin
on ne sembla poin
ous partis aux cha
dans ses mains. Le